



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

Délibération
DAC

**2019 - 43. ASSOCIATION GALLIA THEÂTRE
SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE 2019 – 2022
SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL « ART ET CRÉATION »**

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 30

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian SCHMITT, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Marylise MOREAU, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Brigitte BERTRAND, François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Laurence HENRY, Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Frédéric NEVEU à Céline VIOLLET, Danièle COMBY à Jean-Philippe MACHON, Claire CHATELAIS à Liliane ARNAUD, Erol URAL à Nicolas GAZEAU.

Absente excusée : 1

Brigitte FAVREAU.

Secrétaire de séance : Brigitte BERTRAND.

Date de la convocation : 3 avril 2019

Date d'affichage : 24 AVR. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'Arrêté ministériel du 5 mai 2017 fixant les conditions d'attribution et le cahier des missions et des charges de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national »,

Vu la délibération n°35 du Conseil Municipal du 19 juin 2015 relative à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Gallia Théâtre,

Vu la délibération n°2018-147 du Conseil Municipal du 7 novembre 2018 relative à la signature d'un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens,

REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES



Considérant que la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Gallia Théâtre arrive à échéance le 31 décembre 2019,

Considérant que l'association Gallia Théâtre souhaite obtenir auprès du Ministère de la Culture le label scène conventionnée d'intérêt national « art et création »,

Considérant qu'aux côtés des scènes nationales, les scènes conventionnées soutenues par l'Etat contribuent à proposer aux publics les plus larges et les plus variés une diffusion artistique de qualité et à promouvoir des démarches d'actions culturelles actives et inventives,

Considérant que les partenaires publics – la Région, le Département et la Ville de Saintes – soutiennent l'association dans cette démarche à travers une convention pluriannuelle (2019 – 2022) permettant ainsi d'établir un cadre contractuel entre les parties pour la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention « art et création »,

Considérant que dans le cadre de la signature de cette convention, le projet artistique et culturel de l'association « Gallia Théâtre » de Saintes s'articulera autour des axes suivants :

- Accompagner la création en renforçant la présence artistique dans le lieu via le dispositif SCIN création : les compagnonnages notamment avec le collectif OS'O, un soutien à la jeune création d'aujourd'hui en développant le soutien à la production par le biais de coproduction et de résidences
- Une coopération affirmée par des partenariats avec d'autres scènes de la Région (Académie de Limoges ; le Centre Dramatique National de Tours, le Réseau 535...) et des projets artistiques partagés avec des structures de proximité
- Elargir la politique des publics, renforcer ses offres en direction du jeune public à travers sa programmation et un travail de médiation artistique

Après consultation de la Commission « Dynamiser » du jeudi 28 mars 2019,



Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur l'autorisation donnée au Maire, ou à son représentant, pour signer la convention pluriannuelle pour la période 2019 – 2022 avec l'Association Gallia Théâtre et tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 34

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

REÇU
24 AVR. 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Philippe MACHON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

C O N V E N T I O N P L U R I A N N U E L L E
S U B V E N T I O N A C C O R D E E S U R D E S C R E D I T S D E
F O N C T I O N N E M E N T

2019 - 2022

Entre

D'une part,

Le Ministère de la Culture, représenté par le Préfet de région Nouvelle-Aquitaine, Monsieur Didier LALLEMENT, désigné sous le terme « **P'État** »,

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional, désignée sous le terme « **la Région** »,

Le Département de la Charente-Maritime, représenté par Monsieur Dominique BUSSEREAU, désigné sous le terme « **le Département** »

La Ville de Saintes, représentée par le Maire, Monsieur Jean-Philippe MACHON, désigné sous le terme « **la Ville** »

Désignés ensemble sous le terme « **les partenaires publics** »,

Et

D'autre part,

L'association **LE GALLIA THEATRE**
Représentée par Madame Sylvie BARRE en qualité de Présidente
et
Madame Dominique SARAH, directrice

Adresse : 67 ter Cours National BP 90122 - 17 104 SAINTES Cedex

Téléphone : 05 46 92 10 20

Siret : 442 7992 43 000 13

APE : 9001 Z

Immatriculation TVA : FR 07 442 799 243

Licences :

n°1/ 107 46 83

n° 2/ 107 46 84

n° 3 / 107 46 85

et ci-après désigné « **le bénéficiaire** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Considérant les orientations de la politique de l'État relatives au soutien à des structures de création et de diffusion artistique présentant un projet présentant un intérêt général pour la création et le développement de la participation du plus grand nombre à la vie culturelle sur un territoire ;

REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES

Considérant la priorité nationale réaffirmée par le ministre de la culture, visant à une généralisation de l'éducation artistique et culturelle dans tous les temps de la vie de l'enfant et des jeunes au sens large, et prenant en compte le territoire comme entité de développement d'une action partagée avec les collectivités ;

Considérant le programme d'actions mis en place par la structure, Le Gallia Théâtre, conforme au cahier des missions et des charges de l'appellation scène conventionnée d'intérêt national « *art et création* », figurant en annexe I ;

Considérant que le projet présenté par le bénéficiaire (annexe 1) participe de cette politique, compte tenu de la capacité de sa direction artistique à :

- Apporter un soutien significatif aux équipes artistiques, notamment celles du territoire d'implantation, par l'apport de moyens financiers, humains et matériels favorisant leur travail de recherche et de création (lieux, équipes techniques, financements),
- S'inscrire dans les réseaux de production et de diffusion favorisant la recherche de diffusion des créations soutenues,
- Porter une attention particulière au renouvellement des écritures et des formes d'adresse au public ;

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine déploie une politique culturelle en faveur des expressions artistiques dans toutes leurs diversités, inscrite dans le cadre général de sa politique culturelle visant à : développer les industries culturelles, créatives et numériques, contribuer à élargir les possibilités pour chacune de disposer d'accès les plus adaptés possible à des ressources artistiques et culturelles, valoriser le patrimoine culturel régional, favoriser la diversité de la création artistique professionnelle, accompagner la mise en œuvre de parcours artistiques et culturels des personnes et structurer une politique publique concertée en faveur des langues et cultures régionales.

Considérant que la politique culturelle menée par la Région au titre du Spectacle Vivant porte au cœur de son action les interactions entre les artistes, les opérateurs culturels et les personnes dans le respect de leurs droits culturels.

Considérant que la Région soutient la structuration des opérateurs de la création et de la diffusion artistique professionnelle, en complémentarité avec ses agences, apportant ainsi une contribution essentielle au maillage territorial, et qu'elle s'est engagée à agir pour la réduction de la fragilité des territoires, fixant deux objectifs prioritaires : soutenir et développer les atouts des territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

Considérant à ce titre que la Région est attachée au projet artistique et culturel le bénéficiaire, dans le respect de son équilibre budgétaire.

Ainsi, la Région porte notamment une attention particulière aux engagements de le bénéficiaire dans les domaines suivants :

- Accompagnement à une présence territoriale équilibrée ;
- Soutien à la création artistique et qualification de la rencontre entre les œuvres et les personnes ;
- Soutien à la liberté effective d'expression et de créations artistiques des bénéficiaires et développement de leur interaction avec d'autres partenaires culturels sur les territoires ;
- Elargissement des possibilités pour les personnes vivant sur les territoires d'accéder à des ressources artistiques diversifiées dans le cadre de parcours artistiques élaborés avec elles.
- Le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment du point de vue du salariat.

Considérant que le projet artistique et culturel ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique ;

Considérant la politique culturelle du Département de la Charente-Maritime en faveur des lieux de programmation culturelle,

Considérant le projet porté par l'association « Gallia Théâtre », assurant une offre artistique pluridisciplinaire diversifiée et de qualité s'adressant à tous les publics,

Considérant le soutien à la création artistique départementale apporté par l'association « Gallia Théâtre »,

Considérant l'action culturelle riche, à l'appui de projets pédagogiques ou encore de formation de jeunes artistes, conduite par l'association « Gallia Théâtre »,

Considérant son rayonnement sur l'ensemble de la Charente-Maritime,

Considérant la politique culturelle de la Ville de Saintes, dont les enjeux sont de :

- Renforcer le rôle de l'action culturelle comme levier d'attractivité et de développement économique de Saintes, à l'échelle départementale, régionale et nationale
- Positionner l'action culturelle de Saintes dans le champ de l'innovation, de la création et dans un lien étroit avec les grands projets structurants du bassin de vie
- Mettre en œuvre une politique ambitieuse d'actions culturelles impliquant les habitants autour des grands projets de la ville ;
- Accompagner et valoriser l'activité culturelle et patrimoniale présente sur le territoire de Saintes, conforter l'ensemble des événements qui contribuent au rayonnement du territoire ;
- Favoriser la cohérence et la complémentarité des actions de chacun, développer la mise en œuvre de partenariats entre les différents acteurs culturels, sociaux ou éducatifs et inciter à la réalisation d'actions transversales ;
- Permettre le développement des pratiques culturelles au sein du territoire et la sensibilisation du public à la création artistique et au patrimoine ;
- Développer des actions de sensibilisation et de formation en direction des publics, notamment des jeunes ;
- Soutenir l'emploi culturel.

Ainsi la ville de Saintes est particulièrement attentive aux axes suivants des engagements de la scène conventionnée :

- L'inscription du projet dans le territoire de proximité
- Le renforcement des logiques de coopération techniques et financières
- La prise en compte de tous les publics, notamment du très jeune public
- Le rayonnement de la scène conventionnée comme levier d'attractivité de la ville
- Le lien du Gallia avec la stratégie culturelle de la ville de Saintes, basée sur l'innovation et l'interaction avec les grands projets développés dans Saintes action cœur de ville.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire et les partenaires publics pour la mise œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles correspondant à la mention **ART ET CREATION**, à son initiative et sous sa responsabilité, et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets et mesurables. **Le projet est défini en annexe 1 avec les indicateurs d'objectifs en annexe 2 et budgétaires en annexe 3. Ces annexes font partie intégrante de cette convention.**

Elle fixe :

- la mise en œuvre concrète du programme d'actions artistiques et culturelles ;
- la mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et d'actions culturelles sur le territoire ;
- les modalités de financement et les relations avec les partenaires publics ;
- les conditions de suivi et d'évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles.

La contribution des partenaires publics est une aide à la mise en œuvre du programme d'actions artistiques et culturelles, détaillée à l'annexe III de la présente convention et prendra la forme d'une subvention. Les partenaires publics n'en attendent aucune contrepartie directe.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 4 ans, elle prend effet à la date de la signature de l'ensemble des signataires, et s'achèvera au 31 décembre 2022.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention ou d'un avenant, prolongeant la présente convention, est subordonnée à la rédaction de l'évaluation et au contrôle prévus aux articles 9 et 10 de la présente convention, ainsi que, le cas échéant, aux conditions prévues à l'article 12.

ARTICLE 3 – CONDITIONS ET DÉTERMINATION DU COÛT DU PROGRAMME D' ACTIONS

3.1 Le montant total des budgets du programme d'actions sur la durée (de 2019 à 2022) de la convention est évalué à : **6 316 125 € (six millions trois cent seize mille et cent vingt-cinq euros)** conformément aux budgets prévisionnels en annexe III et aux règles définies à l'article 3.3 ci-dessous.

3.2 Le besoin de financement public exprimé par le bénéficiaire, est calculé en prenant en compte les coûts totaux retenus estimés du programme d'actions, ainsi que tous les produits qui y sont affectés. L'annexe III présente le budget prévisionnel du programme d'actions, en détaillant ses coûts éligibles à la contribution financière de l'ensemble des partenaires publics et l'ensemble des produits affectés, ainsi que les règles retenues par le bénéficiaire pour leur estimation.

3.3 Lors de la mise en œuvre du programme d'actions, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels ; à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du programme d'actions et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé à l'article 3.1.

3.4. Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1er juillet de l'année en cours.

ARTICLE 4 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 susvisé, les partenaires publics contribuent financièrement au programme d'actions visé à l'article 1^{er} de la présente convention.

Pour L'État

4.1 Financement complémentaire au titre d'autres actions spécifiques

Compte tenu d'autres actions spécifiques qu'il organiserait et qui entreraient dans les critères d'éligibilité du ministère de la Culture, le bénéficiaire peut solliciter l'octroi de subventions spécifiques qui feraient l'objet d'une instruction complémentaire selon les modalités en vigueur et seraient versées par avenant à la convention financière.

4.2 L'aide financière de l'État concerne d'une part le programme d'actions faisant l'objet de l'appellation « Scène conventionnée d'intérêt national » (et non le fonctionnement global du bénéficiaire) et d'autre part un programme d'actions d'éducation artistique et culturelle sur le territoire de l'agglomération.

4.3 Pour l'année 2019, une subvention d'un montant de **100 000 € (Cent mille euros)**, est accordée au bénéficiaire au titre de « scène conventionnée d'intérêt national ».

4.4 La contribution financière de l'État mentionnée à l'article 4.3 n'est applicable que sous réserve des conditions cumulatives suivantes :

- l'inscription des crédits de paiement en loi de finances pour l'État ;
- le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1^{er}, 3, 6 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 11 de la présente convention ;
- la vérification par l'administration que le montant de la contribution n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions, conformément à l'article 3 sans préjudice de l'article 3.3.

4.5 Pour la Région Nouvelle-Aquitaine :

La Région délibère chaque année sur le montant de sa contribution au fonctionnement de l'Association le Gallia Théâtre, sous réserve de la disponibilité des crédits et des règles de l'arbitrage budgétaire. La subvention fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale.

Pour le Département de Charente-Maritime :

Le montant des subventions versées sur la durée de la présente convention se fera dans le respect de la règle de l'annualité budgétaire et sous réserve du vote de l'Assemblée Délibérante du Département de la Charente-Maritime. L'engagement du Département fera l'objet d'une convention financière spécifique annuelle. Sous réserve du vote de l'Assemblée, la participation du Département de la Charente- Maritime envisagée **pour 2019 est de 64 000 €** au titre du soutien aux lieux culturels.

Pour la Ville de Saintes :

La Ville s'engage à soutenir financièrement l'association dans le cadre des missions et des objectifs définis dans le projet définit en annexe 1 par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement (exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N). Le montant de la subvention attribuée est voté chaque année par le Conseil Municipal, après examen du dossier de demande de subvention établi par l'Association et transmis à la Ville au plus tard le 1^{er} novembre de l'année N-1. La procédure mise en place par la Ville de Saintes est à respecter. A titre indicatif, **pour l'année 2019, le montant de la subvention s'élève à 837 250 €.**

Le reversement de tout ou partie de la subvention à une association, un organisme, une société, une personne privée est interdit et entraînera la restitution de tout ou partie des sommes déjà versées.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE

5.1 Pour l'État

Pour l'année 2019, la contribution de l'État fait l'objet d'un arrêté financier annuel avec le bénéficiaire en date du ?

5.2 Pour les deuxième, troisième et quatrième années d'exécution de la présente convention, la contribution financière annuelle de l'État est notifiée par voie d'avenant à la convention financière.

5.3 La Région Nouvelle-Aquitaine

La Région délibère chaque année sur le montant de sa contribution au fonctionnement de l'Association le Gallia Théâtre, sous réserve de la disponibilité des crédits et des règles de l'arbitrage budgétaire. La subvention fera l'objet d'une convention financière annuelle bilatérale.

Pour le Département

Sur la durée d'exécution de la convention et sous réserve du vote favorable de l'Assemblée départementale, les modalités de versement de la subvention seront précisées dans le cadre de la convention financière annuelle. En aucun cas, le Département de la Charente-Maritime n'est tenu de compenser les pertes du compte d'exploitation annuel de l'association et ne sera aucunement tenu pour responsable des charges nouvelles issues de l'application de décisions qu'il n'aurait pas approuvées.

Les délibérations attributives de subventions allouées dans le cadre de la présente convention seront portées à la connaissance des partenaires signataires, sur simple demande.

Pour le Département de la Charente-Maritime, le comptable assignataire est le Payeur Départemental.

Pour la Ville de Saintes

L'attribution de la subvention se fait sur la base de quatre versements :

VILLE	ASSOCIATION
-------	-------------

Janvier 25% sur la base du montant de l'année n-1si toutefois le budget n'a pas été voté en décembre	Envoi du budget prévisionnel et/ou demande de subvention
le 31 Mars 25%	
Le 30 Juin 25%	Remise des comptes financiers certifiés
Le 30 Septembre le reste de la subvention votée	

5.2.2 – Avance sur subvention

Dans le cas où le budget primitif de la Ville ne serait pas voté avant le 31 décembre de l'année N-1, une avance sur subvention peut être accordée et versée dès janvier après demande écrite de l'Association.

Les modalités de calcul sont les suivantes : l'avance sur subvention est égale à 25 % du montant global des subventions versées l'année N-1.

ARTICLE 6 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier¹. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet comprenant les éléments mentionnés à l'annexe II et définis d'un commun accord entre l'administration et le bénéficiaire.
- Les comptes annuels, et lorsqu'un texte législatif ou réglementaire l'impose, le rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant, la référence de leur publication au Journal Officiel.
- Le rapport d'activité.
- Tout autre document que le bénéficiaire estime utile de mettre à disposition de l'État, de la Région, du département et de la Ville.

Ces documents sont signés par le représentant du bénéficiaire ou toute personne habilitée.

ARTICLE 7 - AUTRES ENGAGEMENTS

7.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires publics de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

7.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires publics sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

7.3 Le bénéficiaire s'engage à faire figurer de manière lisible l'identité visuelle du ministère de la culture (ou de la Préfecture de région), de la Région Nouvelle Aquitaine, du Département de Charente-Maritime et de la Ville de Saintes sur tous les supports de communication et documents produits dans le cadre de la convention, et à valoriser les partenaires publics par tous moyens des soutiens dont il fait l'objet.

7.4 Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission Européenne.

ARTICLE 8 – SANCTIONS

8.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

¹

Pour les organismes privés, le compte rendu financier doit être conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n°15059). Ce modèle de compte-rendu peut servir de référence aux autres personnes morales qui n'entrent pas dans le champ de l'arrêté précité.

8.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 7 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

8.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 9 – MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 L'application de la présente convention fera l'objet d'un suivi régulier dans le cadre d'un comité de suivi en présence de la direction artistique de la structure bénéficiaire et des représentants des collectivités publiques signataires.

9.2 Le comité de suivi est chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente convention.

Il examine et évalue chaque année la réalisation du programme d'actions de l'année venant de s'achever, ainsi que les orientations de l'année à venir et en fin de convention, l'autoévaluation présentée par le directeur de la structure.

Pour l'Etat, le ou les représentants au comité de suivi sont la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Nouvelle Aquitaine.

Pour la Ville de Saintes, un élu et/ou un responsable du service culture.

Pour la Région Nouvelle Aquitaine, l'élu et/ou un responsable du service culture.

Pour le Département de Charente-Maritime, l'élu et/ou un responsable du service culture.

9.3 L'évaluation porte sur la réalisation du programme d'actions et sur sa conformité au regard du cahier des missions et des charges de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ». Les partenaires publics procèdent à une évaluation de la réalisation du projet auquel ils ont apporté leur concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. Les indicateurs, inscrits au titre de la présente convention, définis par les parties, contribuent au suivi annuel puis à l'évaluation finale de la réalisation de la convention. Les indicateurs ne sont qu'une partie de l'évaluation qui fait toute sa place à l'analyse de la qualité et de tous les aspects de l'impact des activités du bénéficiaire.

ARTICLE 10 - CONTRÔLE DE L'ADMINISTRATION

10.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

10.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du programme d'actions. Ils peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du programme d'actions augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.3, dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 11 - CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 9, à la réalisation d'une auto-évaluation du programme d'actions artistiques et culturelles produite par la direction au plus tard six mois avant la fin de la convention et aux contrôles de l'article 10, et à une demande provenant du bénéficiaire qui sera examinée dans les conditions de l'article 4 de l'arrêté du 5 mai 2017 relatif aux scènes conventionnées d'intérêt national.

ARTICLE 12 – AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant, sous réserve de son approbation par les assemblées délibérantes des partenaires publics signataires, signé par les partenaires publics signataires de la présente convention et le bénéficiaire. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis à l'Article 1.

Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, les autres parties peuvent y faire droit par lettres recommandées avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – ANNEXES

Les annexes I, II, et III font partie intégrante de la présente convention.

Annexe I : Projet artistique et culturel, et programme d'actions.

Annexe II : Les conditions de l'évaluation prévue à l'article 9 et les indicateurs associés.

Annexe III : Le budget prévisionnel global sur la durée de la convention, ainsi que les moyens affectés à la réalisation du programme d'actions.

ARTICLE 14 – SUSPENSION DE LA CONVENTION

La présente convention étant conclue sur la base du projet artistique et culturel conçu et mis en œuvre par Madame Dominique SARAH, directrice de la structure. La convention serait réputée suspendue au départ de celle-ci. La structure ne peut, dès lors, plus se prévaloir de l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national ».

ARTICLE 15 - RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, cette dernière pourra être résiliée de plein droit par une des autres parties, sans préjudice de tout autre droit qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. Une copie de cette lettre sera adressée aux autres parties à la présente convention.

ARTICLE 16 – RECOURS

Après épuisement des voies amiables, le litige peut être porté par la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Bordeaux. La juridiction peut être saisie par courrier ou, le cas échéant, par l'application "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Fait à _____, le _____ en 5 exemplaires originaux

La directrice du Gallia Théâtre
Mme Dominique SARAH

Pour l'État,
le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Didier LALLEMENT

Pour l'association
Mme sylvie BARRE, Présidente

Pour le Département,
Le Président du Conseil Départemental,

Pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Alain ROUSSET
Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Pour la Ville de Saintes,
Le Maire de Saintes
Monsieur Jean-Philippe MACHON

ANNEXE I
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL ART ET CREATION (2019/2022) de Dominique SARAH

Obligation :

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre le programme d'actions joint en annexe, destiné à réaliser le projet artistique et culturel défini à l'article 1.

ANNEXE II
INDICATEURS SCIN « ART ET CREATION » 2019/2022
GALLIA THEATRE

ANNEXE III
BUDGETS PRÉVISIONNELS DU PROJET 2019/2022

REÇU
24 AVR. 2019
Sous-Préfecture
de SAINTES



≡ GALLIA
THEATRE
CINEMA
SAINTES

PROJET POUR CONVENTION D'INTÉRÊT NATIONAL

Art et Création

GALLIA THÉÂTRE
2019 - 2022



REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES

Dominique SARAÏH
novembre 2018

SOMMAIRE

1. UN CONTEXTE FAVORABLE POUR CONDUIRE UN PROJET INNOVANT

- 1.1. Saintes – 2^{ème} pôle économique et démographique de Charente-Maritime
- 1.2. Une ville au patrimoine emblématique et aux initiatives culturelles affirmées
- 1.3. Le Gallia Théâtre aujourd'hui
- 1.4. L'héritage d'une histoire comme fondement d'un nouveau départ

2. LA CREATION AU CŒUR DE NOTRE PROJET – Les compagnonnages

- 2.1. Une présence artistique dans le lieu avec une équipe associée
 - Le Collectif OS'O
- 2.2. Soutien à la jeune création d'aujourd'hui
 - 2.2.1. Coproductions et résidences – Objectifs
 - 2.2.2. Un projet pluridisciplinaire qui s'articule autour des nouvelles écritures théâtrales dedans et en dehors du Gallia
 - La Théâtralité, un axe affirmé dans les choix de programmation
 - La Danse
 - Les formes circassiennes ou l'espace public comme lieu de représentation
 - La musique

3. COOPERATIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

- 3.1. Travail en réseau pour la production et la diffusion artistique
- 3.2. Des projets artistiques partagés sur le territoire d'implantation

4. LA POLITIQUE DES PUBLICS

- 4.1. L'adresse à la jeunesse
- 4.2. La médiation artistique
- 4.3. Une politique tarifaire incitative

5. LES MOYENS

- 5.1. Une équipe permanente investie
- 5.2. Indication sur les ressources financières
- 5.3. Evolution nécessaire de l'équipement à prévoir

CONCLUSION

Annexes

- 1 – VISION BUDGETAIRE sur 4 ans
- 2 – INDICATEURS DE SUIVI sur 4 ans
- 3 – CONVENTION CPO
- 4 - DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. UN CONTEXTE FAVORABLE POUR CONDUIRE UN PROJET INNOVANT

1.1 SAINTES, DEUXIEME POLE ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE DE CHARENTE-MARITIME

A 35 km de l'océan, traversée par le fleuve Charente, Saintes est une ville faussement tranquille, elle semble être dans un mouvement intérieur à l'image du fleuve qui la traverse et la partage en lui prodiguant des reflets d'une identité aux multiples facettes.

Depuis l'Antiquité, où elle fut capitale de l'Aquitaine gallo-romaine jusqu'à la fin du II^e siècle, la ville de Saintes a accumulé un riche patrimoine archéologique et monumental qui ponctue aujourd'hui un ensemble urbain exceptionnel. Ville classique avant tout, l'essentiel de son architecture civile date des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles.

Si la ville intra-muros compte 26 000 habitants, l'attractivité de son territoire (par ses services et ses commerces) rayonne sur un bassin de vie d'au moins 120 000 habitants, bien au-delà des limites de la Communauté d'Agglomération de Saintes qui regroupe 36 communes pour 60 000 habitants environ.

Sous-préfecture du Département de Charente-Maritime, Saintes accueille aussi un Tribunal de Grande Instance et donc une forte communauté judiciaire. Carrefour économique à la croisée de voies de communication importantes telles les autoroutes A10 et A837, à mi-chemin entre Bordeaux et Poitiers, Saintes est aussi riche d'un passé cheminot, une activité qui a laissé une empreinte forte dans la constitution d'un tissu associatif sportif et culturel dense. De même, le mouvement coopératif a marqué et marque encore l'économie locale avec l'implantation de la Coop Atlantique sur la commune.

Le Centre Hospitalier de Saintonge, pôle structurant le territoire de santé du Sud/Est du Département, se classe en tête des employeurs de l'agglomération.

Sur le bassin de vie, 90% des emplois concernent les commerces et les services ou l'administration publique, l'enseignement, la santé ou l'action sociale. La qualité de vie en Saintonge attire de nombreux retraités (40% de la population Saintaise). Comme sur l'ensemble du territoire national, les jeunes ménages s'installent plus volontiers en périphérie de ville.

La jeune Communauté d'Agglomération de Saintes dont la création date de 2013, est dotée de la compétence éducation pour l'enseignement du 1^{er} degré : 51 écoles publiques dont 17 sur Saintes accueillent au total 4 746 élèves de la maternelle à l'élémentaire (chiffres de 2017/2018). A Saintes, deux écoles privées complètent ce panorama pour le 1^{er} degré.

Aux 4 collèges et aux 5 lycées s'ajoutent l'Ecole d'Enseignement Technique de l'Armée de l'Air, l'Etablissement Régional d'Enseignement adapté Théodore Monod, 4 Centres de Formation d'Apprentis, un IFSI (soins infirmiers) et un IFSA (aides-soignants). Au total, près de 6 000 élèves fréquentent ces établissements de la 6^{ème} à la licence Pro.

1.2 UNE VILLE AU PATRIMOINE EMBLEMATIQUE ET AUX INITIATIVES CULTURELLES AFFIRMEES.

Labellisée *Ville d'Art et d'Histoire*, Saintes est une ville qui traverse le temps sans se figer dans l'inertie d'une ville musée. Forte d'un héritage, elle porte en elle de nombreux atouts pour occuper une place centrale dans le rayonnement culturel avec une offre artistique riche et plurielle.

- L'Abbaye aux Dames, Cité Musicale de Saintes labellisée Centre culturel de Rencontres porte un festival de Musique de renommée nationale qui perdure depuis 48 ans...
- Le Gallia Théâtre/Cinéma, scène conventionnée de Saintes depuis 2003
- Les musiques actuelles structurées autour de l'Espace St-Eutrope et des partenaires privés ou associatifs dont *Coconut music* qui propose un temps fort lors de son festival sur les musiques pop-électro...
- Le Conservatoire municipal de musique et de danse qui développe un projet novateur et reconnu dans la région.
- L'APMAC dont les missions s'élargissent aujourd'hui à la Nouvelle Aquitaine (Pôle ressource technique au service du spectacle vivant implanté à Saintes depuis 1979).
- Les musées et médiathèques très actifs tout comme l'association des Amis des Musées de Saintes.
- La Ville compte deux cinémas : un complexe commercial récent à la périphérie de Saintes, l'Atlantic Ciné (8 salles) et notre cinéma Art et Essai.
- environ 80 associations culturelles qui dynamisent la vie saintaise.
Le spectacle vivant fait partie de l'histoire culturelle saintaise : dès les années 80, une programmation pluridisciplinaire voyage de salles en salles avant que la ville de Saintes ne décide à la fin des années 90, de rénover son théâtre municipal : le Gallia.

1.3 LE GALLIA THEATRE AUJOURD'HUI

Après une réhabilitation d'une grande ampleur, confiée à l'architecte Michel Seban (de l'Agence Seban-Douillet-Mauplot à Paris), combinant le maintien de la façade XIXe siècle dans une architecture résolument contemporaine, l'exploitation du Gallia Théâtre/Cinéma est confiée à une association loi 1901. Ce nouveau Théâtre

ouvre ses portes en 2003 sous la direction de Michel Roudier. Il rejoint alors le réseau national du programme du ministère de la culture pour devenir une Scène Conventionnée.

Situé au cœur de la Ville, cet équipement est composé de deux salles : l'une de 500 places principalement réservée à l'activité du spectacle vivant et la seconde, d'une jauge de 100 places, exclusivement dédiée au cinéma, labellisé *Art et Essai*.

Cet outil, relativement récent, répond en partie aux exigences techniques et offre de belles conditions d'accueil pour le public et aux artistes.

C'est un regard contemporain qui croise les traces du passé et cette architecture nouvelle rejoint celle du projet artistique et culturel que je propose depuis mon arrivée (2014) à la direction de ce théâtre : un espace privilégié où se côtoient des découvertes artistiques contemporaines des plus innovantes et des œuvres du répertoire classique.

Dans ce théâtre de ville pluridisciplinaire, le projet présenté dans le cadre de cette candidature prolonge et approfondit un axe de travail articulé autour du soutien et de l'accompagnement de la création artistique, des écritures contemporaines et des nouvelles dramaturgies théâtrales.

Le Gallia est attentif à la vie artistique de son territoire d'implantation, jusqu'à l'échelle nationale pour soutenir à la fois l'émergence de jeunes équipes issues de son territoire de proximité et qui mènent un travail significatif aux côtés d'équipes plus confirmées ou déjà reconnues sur le plan national et international.

L'adresse à la jeunesse constitue également un des axes du projet, sans être exclusif et en s'inscrivant pleinement dans le lien intergénérationnel.

La médiation est un pan important de notre action, elle traverse notre programmation et s'adresse à tous les publics, en particulier à ceux qui n'ont pas un accès évident à la culture. Nous poursuivons également le travail avec la communauté scolaire (dans un équilibre entre les secteurs allant de l'école élémentaire au lycée).

Quelques repères chiffrés

Notre lieu bénéficie d'une ouverture continue (7 jours sur 7) grâce au cinéma dont l'activité compte en moyenne 40 000 entrées pour 1 500 séances par an.

Le volume actuel de la programmation du spectacle vivant représente en moyenne une trentaine de spectacles pour 60 à 80 représentations pour un total de 15 000 spectateurs en moyenne.

On constate une progression régulière de la fréquentation de 10 à 12 % sur les 4 dernières années. (saison 2017/2018 : 1 750 adhérents et 1 120 abonnés).

47,5% spectateurs sont saintais, tandis que 24% vivent à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération de Saintes : l'influence du Gallia Théâtre dépasse les limites de son territoire d'implantation.

1.4 L'HERITAGE D'UNE HISTOIRE COMME FONDEMENT D'UN NOUVEAU DEPART

Depuis plusieurs années, Saintes bénéficie de nombreux atouts pour développer une politique culturelle ambitieuse et plurielle. Le Gallia participe à cette complémentarité dans l'offre culturelle et contribue ainsi au rayonnement de la ville et à l'attractivité de son territoire d'implantation. L'environnement très favorable permet de proposer ici, un projet artistique singulier qui s'articule autour de la création théâtrale dans un lien privilégié et partagé avec les publics.

Par le passé, le Gallia a traversé une situation « de crise » de 2014 à 2015 qu'il a su surmonter grâce à une gestion rigoureuse tout en poursuivant l'exigence de son action. Nous avons augmenté nos ressources propres de 22% entre 2015 et 2017.

Aujourd'hui, malgré une fragilité structurelle, nous avons retrouvé des conditions stables pour développer un projet artistique et culturel dynamique tourné vers l'avenir.

Les points faibles du Gallia

L'équipement est contraignant dans la mise en œuvre au quotidien :

- Une accessibilité réduite aux personnes handicapées.
- Le manque d'espaces de travail (pour l'équipe permanente administrative avec des bureaux extérieurs au Théâtre ; disponibilité du plateau pour des répétitions ou des actions de médiation).

Les points forts du Gallia

- La présence de l'activité du cinéma Art et Essai encourage le croisement et le décloisonnement des publics entre spectacle vivant et cinéma.
- La diversité culturelle propre à la ville de Saintes engendre une dynamique ascendante pour le Gallia (en particulier pour les partenariats).
- La fidélité et la curiosité du public encouragent l'audace dans la conception d'une programmation artistique innovante.
- La situation de l'équipement en centre-ville et son ouverture continue (7 jours sur 7) au public contribue à faire de cet équipement un lieu de vie permanent.
- Une présence artistique plus affirmée dans notre lieu en particulier avec une équipe associée depuis 2016/2017 (collectif OS'O) engendre la curiosité du public.

- Les nombreux partenariats tissés avec les acteurs locaux ainsi qu'avec d'autres pôles culturels engendrent une dynamique sur un territoire élargi.
- Des propositions hors les murs permettent d'habiter le territoire autrement.

Au regard de ces atouts et de ces fragilités, nous souhaitons faire de ce territoire, un territoire à vivre, à éprouver... C'est un espace de transmission d'expériences singulières. C'est le lieu d'une espérance à faire grandir.

C'est aussi une pensée de voisinage que je souhaite instaurer, une relation incessante entre le proche et le lointain, une traversée entre l'ancien et le nouveau, entre l'ici et l'ailleurs, simultanément. Je souhaite inscrire l'aventure de la création artistique dans ce territoire comme un art de la relation humaine.

2. LA CREATION AU CŒUR DE NOTRE PROJET - LES COMPAGNONNAGES

L'activité générale de la saison suit l'actualité artistique de la scène française et européenne. En tant que pôle structurant qui participe du maillage culturel régional, le Gallia Théâtre porte une attention particulière à la création issue de son territoire d'implantation tout comme du bassin de vie saintais. Il témoigne ainsi de la vitalité issue de ce territoire car il s'inscrit dans un contexte dense où travaillent des équipes artistiques intéressantes.

Le Gallia développe son action en participant activement et selon ses moyens à l'attractivité du territoire par la présence d'artistes, d'auteurs... sur des temps de résidence.

Le Gallia soutiendra pendant la durée de ce conventionnement, des jeunes artistes aux côtés d'artistes plus confirmés, privilégiant ainsi le lien intergénérationnel qui anime et fonde son action.

Le Gallia suit le mouvement de ceux qui inventent leur art au quotidien que ce soit sur les plateaux de théâtre, dans l'espace public ou hors des cadres de représentation conventionnels. Des moyens pour la jeune création sont mobilisés par le travail en réseau en inventant des partenariats inédits favorisant la mobilité et le décroisement des publics.

La programmation est pluridisciplinaire mais s'organise autour d'un axe fort dédié aux dramaturgies et aux écritures théâtrales contemporaines. Nous sommes soucieux de développer une programmation de spectacles qui interroge les nouvelles esthétiques. Une attention particulière est portée aux formes de spectacles « transdisciplinaires ou interdisciplinaires ».

Pour accompagner la création, le Gallia met en place plusieurs dispositifs d'accompagnement selon le volume des projets et la structuration des équipes qui les portent :

- ✓ L'association sur 3 ans avec une équipe artistique
- ✓ Des résidences de création
- ✓ Des moyens en coproduction
- ✓ Des préachats
- ✓ Compagnonnage pouvant s'étirer sur plusieurs saisons.
- ✓ Accompagnement via le réseau professionnel pour aider à la diffusion des œuvres afin d'élargir le cercle des partenaires.

Tous ces axes convergent dans un même but : participer à la dynamique d'un territoire artistique au service de projets forts ou significatifs en contribuant à leur réalisation. C'est aussi affirmer du désir, de l'effervescence dans un lieu permanent en créant du lien vivant entre les artistes et les publics.

2.1. LA PRESENCE ARTISTIQUE DANS LE LIEU - UNE EQUIPE ASSOCIEE

La logique d'une équipe associée répond à plusieurs questions : celles qui relèvent de l'accompagnement des équipes indépendantes et de ses modalités. Nous connaissons les problématiques de production et de diffusion des jeunes équipes artistiques. Elles ont souvent besoin d'être accompagnées par des structures intermédiaires comme les nôtres avant de rejoindre le réseau national.

Nous nous interrogeons au quotidien avec la complicité des artistes sur « comment habiter le territoire ? ». Quelles relations peut-on inventer avec le public ? Comment une compagnie peut-elle à la fois se nourrir et nourrir un territoire et (ou) un espace de vie ?

L'association au long cours à une équipe d'artistes permet de répondre en partie à ces questions. C'est pourquoi le Gallia a souhaité être un partenaire privilégié d'une jeune équipe issue du territoire régionale.

- **Le Collectif OS'O est l'équipe avec laquelle nous initions cette approche.**

Outre le potentiel artistique en devenir de cette équipe, notre choix a été principalement motivé par le fait qu'il s'agissait d'un véritable collectif. Une tribu de 5 acteurs qui agissent et réfléchissent ensemble au service d'un projet. Ils se sont constitués en collectif à l'issue de l'Ecole Supérieure de Théâtre National Bordeaux Aquitaine. Ils portent en eux le désir d'expérimenter des processus d'écriture où le travail d'acteur est au centre des enjeux dramaturgiques. L'œuvre s'écrit avec l'acteur et non pas uniquement pour lui. Les sujets qu'ils choisissent de traiter sont aussi en prise directe avec des problématiques en lien avec leur génération. Leur recherche expérimentale est joyeuse et ils savent la faire partager avec les publics.

Nous avons eu des échanges enthousiasmants, à la fois sur des questions artistiques et politiques dans la façon d'investir le territoire, de faire vivre le théâtre. Ils portent cette utopie, ils la mettent à l'épreuve de l'expérience collective. Ils expérimentent cette responsabilité comme de véritables chercheurs. Nous avons été séduits par le sens de leur engagement, leur authenticité et avons fait le pari de les accompagner dès 2016 jusqu'en 2020.

De la même façon, ils sont engagés dans des processus inventifs de médiation. A Saintes, nous avons mené plusieurs expériences inédites que ce soit avec la communauté scolaire ou associative. Nous avons ainsi pu mesurer l'impact en particulier en direction de la jeunesse.

Comment aller à la rencontre d'un public qui ne fréquente pas le théâtre ? Comment travailler avec les adolescents ? Le collectif OS'O, par son travail, a largement répondu à nos attentes dans ce sens. Ces artistes savent communiquer et partager leur enthousiasme que ce soit avec la jeunesse, le public plus conventionnel ou l'équipe permanente du Théâtre.

A la fin de l'année 2020, un bilan partagé avec le collectif OS'O contribuera à penser l'avenir. Forts de cette première expérience, nous construirons un autre compagnonnage avec une nouvelle équipe artistique à partir de 2021.

DETAIL DES EXPERIENCES ARTISTIQUES PARTAGEES AVEC LE COLLECTIF OS'O de 2018 à 2020

Pour leur dernière production artistique Le Gallia s'est engagé à la fois dans la coproduction et l'accueil en résidence (soit 22 artistes sur une durée de 3 semaines). En 2017/2018, le collectif OS'O s'est associé à un autre collectif, celui de jeunes auteurs *Traverse* pour créer *Pavillon Noir*, une œuvre écrite collectivement sur les questions de la piraterie contemporaine via le web...

Le Gallia a apporté la somme de 10 000 € en coproduction auxquels s'ajoutent les frais d'hébergement et les repas ainsi qu'une cession de 2 représentations. Un projet lourd qui s'étire sur deux exercices. Nous nous sommes associés à d'autres partenaires par plusieurs rendez-vous de production et de diffusion (à Saintes, à Redon et au 104 à Paris).

Le Gallia a également proposé pour cet accompagnement que les structures coproductrices (Saintes, TnBA, Le Quartz de Brest et OS'O) partagent les frais d'une agence de presse pour les premières de *Pavillon Noir* à Saintes suivies d'une série de représentations au TnBA de Bordeaux avant le Quartz de Brest. Cela a permis une visibilité de leur travail dans la presse nationale.

Nous avons aussi été à l'initiative avec OS'O d'une rencontre à Saintes entre les partenaires : Le Phénix de Valenciennes, le 104 de Paris, l'OARA, le Quartz de Brest et nous, afin d'évoquer « l'exportation » à l'international du travail du collectif OS'O.

Le Gallia a largement rempli son rôle d'accompagnement sur cette expérience de *Pavillon Noir* dans les différents réseaux de diffusion et de production (via l'ONDA, Office National de Diffusion Artistique) et une cinquantaine de représentations sont prévues dans le réseau national pour la saison 2018/2019.

Leur prochaine création est prévue en 2019/2020 à Saintes. Le collectif sera en résidence d'écriture en avril 2019 avant de présenter leur création à l'automne 2020. La saison prochaine (2019/2020), la

présence d'OS'O se précise autour d'un travail de médiation et de projets participatifs avec la population sur le territoire de Saintes (voir détails ci-dessous).

Saison 2017/2018

- ✓ Janvier 2018 résidence de création et 2 représentations au Gallia de *Pavillon Noir*

Saison 2018/2019

- ✓ Reprise de *Pavillon Noir* dans le cadre de la programmation du Gallia à l'automne 2018 pour une représentation ainsi que des rendez-vous inédits avec le public (carte blanche, marathon d'écriture, ateliers et soirée de clôture de saison...)
- ✓ Ateliers scolaires en octobre, poursuite du travail amorcé depuis deux ans avec les lycéens et le collège de la Tremblade avec l'option théâtre.
- ✓ Projection d'un film sur le processus de création de *Pavillon Noir* et lecture de textes
- ✓ Carte blanche sur les réseaux sociaux
- ✓ Ateliers d'écriture en lien avec la Mission Locale et le bureau d'Information Jeunesse de Saintes.
- ✓ Ateliers de pratique théâtre avec les lycéens dans le cadre des rencontres inter-lycéennes organisées à Saintes en partenariat avec la Comédie Poitou-Charentes, CDN de Poitiers (Ateliers, banquet républicain...) en février 2019. Il s'agit d'un dispositif porté par la Comédie Poitou-Charentes qui propose à plusieurs classes un temps fort sur 2 jours autour d'un spectacle, avec des ateliers et des temps de rencontres. Le projet concerne environ 120 lycéens autour du spectacle co-accueilli avec le CDN *L'Illiade* et *L'Odyssée* de Pauline Bayle.
- ✓ Marathon littéraire au jardin public ateliers d'écritures pour 40 participants amateurs – mai 2019 avec pique-nique musical.
- ✓ Faites l'amour I – évènement festif de clôture de saison. Il s'agira d'une restitution du Marathon littéraire et des lectures de textes des auteurs du collectif Traverse sur la thématique de l'amour avec la participation des auteurs et des comédiens d'OS'O.

Saison 2019/2020

- ✓ Prochaine création du Collectif OS'O avec un dramaturge associé : Vanasay Khamphommala (Cie L'école de la nuit). La création partira d'une œuvre déjà existante, d'un jeune auteur britannique, Alistair Mc Dowall avec une pièce d'anticipation : (X)... Ce travail encore en cours de recherche sera une production plus légère par rapport à *Pavillon Noir*. Une résidence est prévue au printemps 2019 avec une participation en coproduction. La création sera présentée à l'automne 2020.
- ✓ Cabaret éphémère – Une proposition éphémère et unique : un banquet littéraire sous forme de cabaret. Une création « in situ » sur 2 semaines de résidence avec 2 ou 3 représentations. La forme est en cours de réflexion.
- ✓ Carte blanche dans la programmation de saison. Un choix artistique assumé par le Collectif OS'O afin d'évoquer des liens de filiation avec d'autres artistes (en cours de réflexion).

2.2. SOUTIEN A LA JEUNE CREATION D'AUJOURD'HUI

Ce sont souvent de jeunes artistes qui renouvellent les formes ou bousculent les codes de représentation. La création théâtrale est aujourd'hui riche dans ses mutations esthétiques et la frontière entre les disciplines s'estompent. L'évolution de notre rapport à l'image et au numérique a profondément bouleversé les conventions de représentation du spectacle vivant. Le Gallia Théâtre rend compte dans sa

programmation et dans ses actions de cette diversité et de ces nouveaux courants esthétiques.

Aujourd'hui, les moyens de productions et de diffusion sont difficiles à obtenir pour les jeunes compagnies et pour les équipes qui sortent des écoles nationales. Il en est de même pour les productions qui s'adressent à la jeunesse. Le Gallia poursuivra une politique active en matière de veille et de soutien à la jeune création et assumera pleinement son rôle d'accompagnateur dans le réseau professionnel de diffusion.

- Durant la durée de la convention, le Gallia s'engage à soutenir en priorité des projets de créations relevant des écritures contemporaines, ou des nouvelles dramaturgies théâtrales. Soit 10 à 15 spectacles par saison dont 50% issus du territoire de Nouvelle-Aquitaine.
- En plus des coproductions, le Gallia s'engage à accueillir en pré-achats 5 à 6 projets par saison (pour une dizaine de représentations).

2.2.1. COPRODUCTIONS ET RESIDENCES – objectifs

- Pendant la durée de la convention, nous augmenterons nos moyens en coproduction de 30 000 à 40 000 € par saison. Ces moyens seront variables en fonction du volume des projets et de celui des résidences. Sur les durées de résidence, le Gallia prend en charge financièrement les hébergements et les repas des équipes.
- Sur la durée de la convention, nous projetons d'accompagner en coproduction 5 à 6 projets en moyenne par saison dans le domaine théâtral ou des nouvelles écritures. Nos participations en coproduction se situeront dans un volume financier entre 5 000 et 10 000 € par projet selon leur ampleur.
- **A titre d'exemples :**
En 2018/2019, les coproductions concernent les compagnies suivantes : Maurice et les autres (Jeanne Desoubaux) ; le collectif a.a.O (Carole Vergne) ; Cie l'envers du décor (Nathalie Papin et Karelle Prugnaud) ; Cie la Volige (Nicolas Bonneau) ; Cie Lieux dit (David Geselson) ; Cie du Dagor (Thomas Gornet) ; la compagnie la Révolante (Pauline Pidoux) ; la compagnie le Beau monde (Yannick Jaulin).
En 2019/2020, nos apports en coproductions dont nous sommes sûrs, concernent les projets des artistes suivants : le Collectif OS'O ; Thomas Quillardet *ton Père* d'après le roman de Christophe Honoré ; Amin Adjina la Cie du Double *Projet Newman* ; Delphine Hecquet Cie Magique Circonstantielle, *nos solitudes* ; Mathieu Roy, Cie du Veilleur *qui a peur du loup* ; Yann Verburgh (auteur du collectif *traverse*) ; Laurence Cordier ; le quatuor Kadenza et son projet KBW ...
- Certains projets de création se construiront à cheval sur plusieurs saisons avec certaines résidences au long cours et d'autres plus courtes pour les

résidences d'écriture (2 à 3 par saison). Des artistes auteurs seront ainsi accueillis très en amont des réalisations scéniques sur des processus de recherche. (c'est le cas par exemple, avec l'auteur metteur en scène, David Geselson accueilli en résidence d'écriture en 2019 et dont le spectacle sera présenté en 2019 ou 2020, ou de l'artiste Nicolas Bonneau).

- le Gallia s'engage sur 3 à 4 projets de résidence par saison sur la durée de la convention. Selon les projets, ces résidences s'accompagnent d'un apport financier. Elles font systématiquement l'objet d'une mise à disposition du plateau de théâtre, de son personnel technique ; d'une prise en charge des hébergements et des repas. Ces résidences concernent plus particulièrement les jeunes compagnies.
- Durant la durée de cette convention, tous ces projets accompagnés par le Gallia en résidence ou coproduction sont présentés dans le cadre de la programmation avec 2 représentations minimum.
- Ces résidences font l'objet d'un travail de médiation ou de transmission (ateliers de pratique artistique, conférences, rencontres...).
- Le Gallia restera attentif à la parité entre les hommes et les femmes pour les porteurs de projets sans pour autant se figer dans le système des «quotas».

2.2.2 UN PROJET PLURIDISCIPLINAIRE QUI S'ARTICULE AUTOUR DES NOUVELLES ECRITURES THEATRALES DEDANS ET EN DEHORS DU GALLIA.

Pendant la durée de la convention, la programmation représente en moyenne 30 à 35 spectacles pour 60 à 80 représentations par saison (selon les jauges de spectateurs). La création théâtrale et les écritures contemporaines sont largement affirmées (environ 80 % du volume de la programmation représente les nouvelles esthétiques).

- **LA THEATRALITE, UN AXE AFFIRME DANS LES CHOIX DE PROGRAMMATION**

Les auteurs contemporains occupent une place de choix dans notre programmation (en particulier dans la programmation jeunesse). Nous travaillons régulièrement avec la librairie saintaise, pour la vente des œuvres au sein du Gallia, comme nous organisons des rencontres régulières, chaque fois que possible, avec les auteurs programmés. Nous tentons ainsi d'entretenir un rapport vivant avec les auteurs d'aujourd'hui et le public.

Si le Gallia privilégie dans sa programmation les écritures contemporaines, il est aussi soucieux des formes qui renouvellent les esthétiques du spectacle vivant, sur des formes qui croisent les champs disciplinaires (théâtralité, arts numériques, danse et musique...).

Une partie de la programmation interroge le cadre de la représentation et la perception du spectateur. Pour certains spectacles, le rapport au public est ainsi mis en jeu. C'est pourquoi le Gallia investit d'autres espaces qui ne sont pas des espaces dédiés aux représentations. Certaines formes originales sont ainsi proposées dans l'espace public, ou dans d'autres lieux, ou encore sur le plateau du Gallia. Par exemple, Peter de Bie, artiste flamand iconoclaste, qui s'intéresse au théâtre sensoriel (autour de la nourriture), a été invité à plusieurs reprises à Saintes où le public est pleinement intégré à la scénographie et à la dramaturgie de ses spectacles.

Par ailleurs, le Gallia projette de s'associer sur un temps fort au festival bordelais 30/30 pour proposer certaines performances d'une durée très courte dans des lieux insolites et dont la radicalité des esthétiques peut provoquer quelques fulgurances...

Avec cette démarche, le Gallia amène le spectateur dans un rapport actif aux objets artistiques en lui proposant des formes immersives où celui-ci se retrouve au centre des enjeux dramaturgiques (dans ce sens, le travail de Matthieu Roy est assez significatif).

C'est le cas aussi, dans certaines propositions qui interrogent le réel. De plus en plus d'artistes jouent avec la narration mêlant la fiction au réel, la « vraie vie » à la poésie. Le travail de certains artistes (comme Frédéric Ferrer ou Nicolas Bonneau, Mohamed El Kathib, ou encore dans un autre registre David Geselson) interrogent fortement la relation au public dans l'écriture de leur spectacle.

Parallèlement, le Gallia croise dans sa programmation théâtrale de grands formats aux côtés de formes plus intimistes à petites jagues. Quant aux œuvres, si certaines appartiennent au répertoire d'aujourd'hui, d'autres au répertoire classique, elles ont toutes cette particularité de se conjuguer dans le mouvement du temps présent.

L'espace public est aussi investi par des formes théâtrales, chorégraphiques ou sonores, là aussi, il ne s'agit pas seulement de faire événement avec du théâtre de rue, mais d'interroger l'apparente réalité ou le cadre quotidien dans une aventure sensible et intime qui décale la perception du spectateur pour un surgissement poétique (ex : le travail de Laure Terrier de la Cie Jeanne Simone ; la Cie Ktha ; ou Nathalie Pernette...).

- **LA DANSE**

La danse contemporaine occupe aussi une place dans notre programmation. Cette discipline s'adresse autant à la jeunesse qu'aux adultes. La programmation danse est systématiquement accompagnée d'actions de médiation. Ce champ disciplinaire est

représenté dans sa diversité d'écriture chorégraphique. Pour certaines propositions lourdes et ambitieuses, nous pouvons travailler là encore en étroite collaboration avec d'autres structures (le Moulin du Roc à Niort, l'Avant-Scène de Cognac ou la Coursive à la Rochelle) pour proposer des déplacements de publics (avec des chorégraphes comme Mié Coquempot, Lisbeth Gruwez ou Anne Teresa De Keersmaeker...)

- **LES FORMES CIRCASSIENNES OU L'ESPACE PUBLIC COMME LIEU DE REPRESENTATION**

La programmation circassienne sous chapiteau est en général conçue dans une relation partenariale avec d'autres opérateurs du territoire. L'économie du cirque sous chapiteau est en général lourde et nous avons mis en place un partenariat régulier (tous les deux ans) avec une commune rurale (Brizambourg) ; l'Avant-Scène de Cognac et l'A4 de St Jean d'Angély : un projet de coopération pour un véritable travail sur le territoire à égale distance entre nos trois structures.

Cependant, nous proposons aussi régulièrement des formes circassiennes plus légères que nous accueillons sur le plateau du Gallia.

Dans cette ligne artistique, le Gallia poursuit son action hors les murs du Théâtre avec des propositions adaptées. Nous continuons d'explorer le territoire en élargissant le terrain de jeu de Saintes et son agglomération en investissant d'autres espaces de représentations.

Pendant la durée de la convention, le Gallia propose 1 à 2 propositions dans l'espace public ou dans des lieux non dédiés au spectacle vivant. En 2019, nous travaillons avec des artistes comme la Compagnie Jeanne Simone, David Geselson, Yannick Jaulin, le collectif OS'O...

LA MUSIQUE

La musique occupe une place particulière dans la saison. Elle se situe en contrepoint dans notre programmation. Pour certaines propositions musicales, elles s'inscrivent en complémentarité avec d'autres programmations du réseau de la ville de Saintes et se construisent en partenariat (avec l'*Abbaye aux Dames*, Centre Culturel de Rencontre pour les musiques savantes et *Coconut's*, ou l'espace St Eutrope pour les musiques actuelles)...

Le Gallia est aussi force de propositions pour des formes qui décloisonnent les genres entre musiques savantes et populaires, entre musique et théâtralité : Samuel Achache ; Claire Diterzi ; Jeanne Désoubeaux ; Peter de Bie, Grand Magasin...

Enfin, c'est aussi par de multiples mouvements « dedans/dehors », que le Gallia engage des projets de coopération avec des partenaires sur un territoire élargi dont les forces s'additionnent. Nous proposons régulièrement des actions décentralisées en production et diffusion.

3 – COOPERATIONS CULTURELLES SUR LE TERRITOIRE

Bien avant la mutation territoriale de la région, le Gallia Théâtre s'est positionné dans une dynamique partenariale avec le réseau professionnel (La Rochelle, Bordeaux, Niort, l'Avant-Scène, l'A4 de St Jean d'Angély...) et avec les réseaux existants que sont l'Oara (l'Office Artistique Région Nouvelle Aquitaine), le G19, ...

Le Gallia siège au collège du GIA (Groupement d'Intérêt Artistique pour le théâtre) au sein de l'OARA de la Nouvelle Aquitaine. Cette collaboration au GIA participe à une plus grande visibilité de certaines productions qui permet de travailler à la diffusion des œuvres dans le réseau professionnel à l'échelle de cette grande région. A ce titre, nous assumons cette responsabilité dans le repérage et la circulation d'informations. Ce réseau professionnel est extrêmement précieux pour créer une dynamique artistique en Nouvelle Aquitaine.

La direction du Gallia fait aussi partie de la commission consultative du comité d'experts pour le théâtre en Nouvelle Aquitaine.

Sur le plan national, le Gallia est aussi présent dans le réseau de l'ONDA (Office National de Diffusion Artistique) en participant régulièrement aux rencontres et aux réunions de travail proposées par cet Office qui assure une veille précieuse en particulier sur la jeune création.

Le Gallia participe également au choix des projets de jeunes équipes dans le cadre du dispositif *Jeunes Pousses* initié par la Maison Maria Casarès (pour l'édition 2019). Ces projets font l'objet d'une présentation lors de journées professionnelles organisées en septembre à Alloue.

D'une manière générale, la connaissance et la participation au réseau artistique ne peut être qu'un atout supplémentaire pour nourrir l'écosystème d'un territoire.

A ce titre, les scènes conventionnées participent activement au maillage du territoire national. Ce maillage est précieux en particulier dans l'engagement de prise de risque pour la jeune production artistique. En effet, les jeunes équipes émergentes ont besoin d'être accompagnées en amont dans ces lieux dits «intermédiaires» avant de bénéficier d'une visibilité nationale.

Et c'est en assumant parfaitement un rôle de «veille», que le Gallia participe activement à nourrir cette dynamique de réseaux. .

3.1 TRAVAIL EN RESEAU POUR LA PRODUCTION ET LA DIFFUSION ARTISTIQUE

Le Gallia participe autant que possible à la mise en réseau des projets de production qu'il porte que ce soit en région ou au niveau national. L'obligation de résultat dans ce domaine est difficilement quantifiable car cela dépend bien sûr de l'économie des projets, et des identités artistiques propres aux structures. Mais le Gallia assume pleinement ce rôle par sa connaissance du réseau et selon les affinités pour aider à la tournée de certains spectacles.

L'écosystème de notre profession permet de nous connaître les uns les autres et ainsi d'échanger sur certains projets en diffusion ou production.

A titre d'exemples, quelques lieux significatifs avec lesquels travaille le Gallia :

- **Maison Maria Casarès à Alloue**, dirigé par l'artiste Matthieu Roy et Johanna Silberstein (Cie du Veilleur). Le Gallia s'inscrit dans le soutien d'une production par saison issu de ce dispositif *Jeunes Pousses* de la Maison Maria Casarès. Le projet de la jeune artiste Jeanne Désoubeaux *Ce qu'on attend de moi* coproduit et finalisé en résidence sur la saison 2018/2019 à Saintes a été repéré à cette occasion dans la précédente édition de *jeunes pousses*. Le spectacle sera soutenu par le Gallia en partenariat avec l'Abbaye aux Dames de Saintes. Le projet est également soutenu par les Tréteaux de France ; l'oara ; les chantiers de la création 93 (Mains d'œuvre à St Ouen). Lors de la création à l'automne 2018 à Saintes, et à cette occasion, le Gallia a été très actif dans l'alerte au secteur professionnel sur cette création.
- **Le Centre Dramatique National de Tours** dont l'une des missions est l'aide à la jeune création. Le Gallia y est très attentif en participant régulièrement aux journées professionnels du festival WET ainsi qu'aux sorties de résidence. Nous entretenons avec cette structure des liens étroits. Le CDN de Tours est venu à Saintes découvrir le travail du Collectif OS'O et s'est engagé à leur côté...
- **L'Académie de Limoges**. Une réflexion est en cours avec la direction du Centre Dramatique et de son académie ... Comment donner plus de visibilité à des jeunes comédiens des issus des écoles de l'enseignement supérieure ? Nous allons également mener cette réflexion avec le l'ESTNBA (du Théâtre National de Bordeaux...).
- le Gallia est également attentif au dispositif « a pépinière » de la scène nationale d'Aubusson, en soutenant avec elle une fois par saison une jeune équipe.
- **Les sorties de résidences** et les présentations de projets organisées et soutenues par l'OARA...
- **le réseau G19 (devenu le réseau 535)**, auquel le Gallia participe permet la visibilité de quelques projets.

Tous ces exemples ne sont pas exhaustifs, mais donne une indication sur notre manière de travailler.

3.2 DES PROJETS ARTISTIQUES PARTAGÉS SUR LE TERRITOIRE D'IMPLANTATION.

Cette coopération se traduit sous la forme de co-accueil ou de coréalisation en diffusion avec des structures de proximité locale.

En effet, la programmation s'inscrit à la fois dans un souci de complémentarité avec les scènes de proximité et dans celui de poursuivre une ambition artistique dans une offre

artistique élargie. Le Gallia travaille en réseau avec des établissements culturels voisins et sur la ville de Saintes dans le respect des identités de chacun.

Il est aussi force de propositions dans le cadre de ses objectifs liés au décroisement et au renouvellement des publics.

Il co-construit des projets de territoire sur certains projets ambitieux ou aux économies lourdes (comme les arts du cirque par exemple) avec les établissements voisins : l'Avant-Scène de Cognac, l'A4, la Coursive...

Des actions partagées se poursuivent sur un territoire commun déjà expérimentées avec les partenaires suivants :

- **Avec la Commune de Brizambourg**

Dans le cadre de notre projet de territoire, le Gallia s'est associé avec l'Avant-Scène de Cognac, l'A4 de St Jean d'Angély et nous proposons tous les deux ans la Commune de Brizambourg un projet autour des arts du cirque.

En 2017, nous avons accueilli Baro d'Evel avec *Bestias* : 1580 spectateurs pour 4 représentations sous chapiteau. En 2019, nous proposons un artiste d'envergure nationale avec Johann Le Guillerm et son spectacle présenté sous chapiteau, *SECRET* pour 4 représentations.

- **L'Abbaye aux Dames, Cité Musicale de Saintes**

Chaque année, le Gallia propose 2 co-accueils autour de formes croisées théâtre et musique.

En 2018/2019, nous accueillons une création de Marcel Bozonnet sur sa création de théâtre musical avec le compositeur Thierry Pécou.

De même, nous coopérons avec L'Abbaye aux Dames sur la création de Jeanne Désoubeaux, l'Abbaye participe au soutien à la résidence par la prise en charge de la logistique d'accueil de l'équipe (hébergements, repas...).

- **Coconut's Music**

1 à 2 co-accueils par saison sur la découverte de jeunes personnalités musicales dans le courant des musiques actuelles.

- **Espace Saint-Eutrope**

Pour les musiques actuelles, une collaboration se fera selon les opportunités avec l'Espace Saint-Eutrope par la participation d'artistes issues du bassin saintais sur la scène du Gallia dans le cadre de premières parties de concerts.

- **L'A4 de St Jean d'Angély**

Nous menons une collaboration régulière une fois par saison avec cette structure sur des petites formes itinérantes. Ainsi les années précédentes, nous avons accompagné un artiste singulier Frédéric Ferrer. En 2018/2019, nous accueillons la création du premier volet du diptyque de Yannick Jaulin *Ma langue maternelle va mourir*.

- **L'Avant-Scène de Cognac**

En 2020, une co-réalisation sur un grand format chorégraphique ou théâtral avec déplacement de public (à l'exemple de la chorégraphe Mié Coquempot *Art de la Fugue* que nous avons co-accueilli en 2018 ou Anne Théron pour le théâtre).

En 2019, nous serons sur l'aventure artistique de Joann Le Guillerm menée à Brizambourg avec l'A4.

- **Avec la Coursive**

Un travail de territoire pour la jeunesse sur Saintes avec les artistes associés de la Coursive (Joël Pommerat en 2019).

- **La scène nationale de Niort**

Tous les ans, nous proposons un déplacement de public réciproque entre Niort et Saintes sur une proposition artistique significative dans nos programmations respectives (ex : Collectif OS'O et la chorégraphe Lisbeth Gruwez en 2019).

4. LA POLITIQUE DES PUBLICS

4.1 L'ADRESSE A LA JEUNESSE

La programmation pluridisciplinaire du Gallia s'adresse à tous les publics. Néanmoins, le Gallia est engagé depuis quelques années auprès d'artistes qui développent une démarche de création innovante en direction de la jeunesse.

Dans un souci d'équilibre d'une offre à l'adresse de l'enfance et de l'adolescence, le Gallia poursuit son action en direction du jeune public. Nous consacrons environ 30 à 35 % du volume de la programmation à la jeunesse (de l'enfance à l'adolescence) en privilégiant le lien intergénérationnel avec les adultes. La jeunesse n'est pas, dans la programmation, une « sous-catégorie de public » mais occupe pleinement sa place. Le Gallia revendique à travers sa programmation la prise en considération que l'Art vivant est un vecteur qui engage la relation et le lien entre les générations. C'est considérer le jeune spectateur comme un être à part entière et en devenir en l'accompagnant au mieux dans une ouverture vers le monde sensible des émotions.

Le projet nourrit l'émergence de nouvelles formes artistiques et un accès renforcé à ces dernières, enjeu essentiel dans la stratégie culturelle

locale, pour que chacun puisse profiter pleinement d'une offre riche et créative. Ainsi, l'ambition de la politique des publics est de mêler le jeune public, les publics éloignés de la culture ainsi que les croisements et les décroissements des publics avec les autres opérateurs culturels du territoire.

4.2 LA MEDIATION ARTISTIQUE

Depuis février 2018, le Gallia a recruté une nouvelle secrétaire générale en charge de la médiation artistique. De ce fait, nous avons redéfini les lignes et les priorités de ces actions, ainsi durant ces 4 années de conventionnement, le Gallia s'engage à :

- Poursuivre des actions en direction de la communauté scolaire, en particulier à l'adresse des collégiens.
- Poursuivre le travail avec le Centre Social de Boiffiers Bellevue et avec le Centre Social Bellerive.
- Mettre en œuvre des projets avec la Mission Locale de Saintes.
- Créer des liens avec des personnes en situation de handicap (l'ADAPEI 17, (Association Départementale de Parents et Amis de Personne handicapée mental) dont l'ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail).
- Favoriser une sensibilisation avec l'IRSA (Institut Régional des Sourds Aveugles) de Saintes et le foyer médicalisé pour les personnes atteintes de déficiences visuelles et de handicap associé.
- Affirmer les partenariats avec les acteurs issus du tissu associatif en particulier en lien avec nos actions de décentralisation hors les murs.
- Amplifier nos liens avec le conservatoire de musique, les médiathèques et les musées de Saintes.
- Poursuivre notre cycle de conférences en lien avec le cinéma et le spectacle vivant et des partenaires locaux.
- Poursuivre le décroissement des publics entre le cinéma et le spectacle vivant. (exemples sur la saison 2017/2018 : lors de l'accueil de Thomas Quillardet avec son spectacle *Où les cœurs s'éprennent* d'après 2 scénarios du cinéaste Eric Rohmer. Nous avons organisé une conférence avec le spécialiste du cinéma de Rohmer Noël Herpe à cette occasion en + de la diffusion de spectacle + projection de films. De la même manière, nous avons accueilli *Une affaire d'âme* mis en scène par Céline Agnel d'après un scénario de Ingmar Bergman, nous en avons profité pour faire un focus sur le cinéma de Bergman, commenté par la metteuse en scène...)

4.3 LA POLITIQUE TARIFAIRE INCITATIVE

Le Gallia bénéficie d'une très bonne fréquentation publique, avec des fidélités qui se poursuivent et un nouveau public. On constate depuis 3 ans une légère hausse de fréquentation.

Néanmoins, la structure n'échappe pas, comme ailleurs, au vieillissement du public, aussi, avons-nous opté pour une politique tarifaire avantageuse (voir détail en annexe) qui permette de :

- Faciliter l'accessibilité aux jeunes de moins de 26 ans.
- Améliorer l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap par des actions de médiation adaptées
- Améliorer l'accessibilité aux familles.
- Faciliter l'accès aux non abonnés et à ceux qui n'ont pas d'habitudes culturelles, en limitant (par des quotas) le nombre abonnements.

Pour la durée de la prochaine convention, l'objectif est de maintenir le taux de fréquentation minimum autour de 85 %. (Pour 2017/2018, la fréquentation publique pour le spectacle vivant a été de 86 % environ, soit 14 220 spectateurs pour une jauge totale de 16 400 spectateurs). La programmation jeunesse (de l'enfance à l'adolescence) représente presque 30% du volume de la programmation pour une moyenne de 5 500 spectateurs.

L'analyse de la fréquentation montre que le travail que nous entreprenons sur le territoire porte ses fruits : + de 44 % des publics scolaires sont issus de Saintes et 56 % sont extérieurs (24% de l'Agglomération et 32% hors agglomération). 50% du public adulte est extérieur à Saintes.

5 LES MOYENS

Si cette convention a pour but de définir les objectifs artistiques et culturels, il est néanmoins important de rappeler que ces objectifs doivent être accompagnés de moyens pour leur mise en œuvre.

5.1 UNE EQUIPE PERMANENTE INVESTIE

11 salariés permanents (10.50 ETP) forment l'équipe du Gallia dont 8 postes à temps plein et 3 postes à temps partiel.

Sur les 11 permanents, 3 postes sont exclusivement dédiés sur l'activité cinéma (2.70 ETP et 7.80 ETP pour le spectacle vivant).

- 1 Direction
- 1 Administration et comptabilité

- 1 Responsable cinéma
- 1 Secrétaire Générale en charge de la médiation et de la communication
- 1 Directeur technique
- 1 Chargé d'accueil du public et des artistes ; billetterie et assistante communication
- 1 Régisseur principal
- 1 Factotum machiniste
- 2 Projectionnistes cinéma à temps partiel
- 1 agent d'entretien à temps partiel

L'équipe du Gallia est une petite équipe polyvalente et très investie.

5.2. INDICATION SUR RESSOURCES FINANCIERES

Le budget global de fonctionnement est sensiblement stable depuis 3 ans autour de 1 570 000 €.

Pour conduire cette convention sur 4 ans, l'enjeu de la stabilité des financements publics est déterminant. En effet, si nos recettes propres augmentent depuis 2015, il est raisonnable de penser qu'elles ont atteint un seuil limite par rapport au volume d'activité.

On constate une évolution de 12 à 15% pour les recettes billetterie spectacles entre 2015 à 2017, soit plus de 22 % sur l'ensemble de nos ressources propres pour ces deux années.

Cette augmentation nous a permis de reconstituer un fonds de roulement à hauteur de 3%.

Les charges de fonctionnement de la structure avoisinent 880 000 € (soit un peu plus de 50% du budget). Ces charges sont suffisamment contenues pour dégager une marge artistique qui nous permette d'affirmer ce nouveau projet axé sur le soutien à la création.

Pour 2019, nos recettes propres représentent à peu près 27 % de notre budget total. Soit presque un tiers de celui-ci.

La masse salariale est elle aussi contenue depuis 2015. Elle représente environ 30 % de notre budget global.

Les choix de programmation permettent des soutiens plus importants des Offices d'Aide à la diffusion qui augmentent de manière significative de la part de l'ONDA et l'OARA.

5.3. EVOLUTION NECESSAIRE DE L'EQUIPEMENT A PREVOIR

Un des enjeux de la prochaine convention, sera d'avoir une véritable réflexion sur la rénovation de l'équipement du Gallia afin d'en améliorer l'accueil, la convivialité et les ressources.

Aussi, nous proposons de mettre en place un chantier de réflexion avec la ville de Saintes en nous entourant des compétences via une étude de l'APMAC sur les 3 prochaines années. Nous solliciterons également les services de la Région Nouvelle Aquitaine, afin d'être mieux accompagnés dans cette démarche.

Rappelons que le lieu est ouvert au public de manière continue et qu'à ce titre, il subit des dégradations et une usure. Sa réhabilitation date de 15 ans, il est donc nécessaire et légitime de mener une étude sérieuse sur ce sujet.

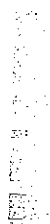
CONCLUSION

Notre projet artistique s'inscrit dans une dynamique de territoire favorable. Si celui-ci reste pluridisciplinaire, la ligne artistique s'affirme dans son identité autour de la théâtralité et des nouvelles écritures dramaturgiques. Il s'articule autour d'un axe majeur : le soutien à la création avec une attention particulière à la jeunesse (des artistes et des publics) et aux territoires. C'est un projet ambitieux et financièrement contenu.

l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département de Charente-Maritime et la Ville de Saintes s'engagent par leur soutien à la mise en œuvre de ce projet. Celui-ci s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques publiques de chacune des collectivités.

La pertinence de ce projet sera évaluée et analysée annuellement avec l'ensemble des partenaires publics grâce aux indicateurs de la convention cadre.

Enfin, la labellisation auprès du ministère de la Culture pour une appellation de Scène Conventionnée d'Intérêt National *ART ET CREATION*, pour une durée de quatre ans, permettra la pérennité d'un projet structurant et ambitieux en complète adéquation avec son territoire d'implantation.



REÇU

24 AVR. 2009

Sous-Préfecture
de SAINTES



THE GALLIA
THEATRE
CINEMA
SAINTES

ANNEXES

- 1 – budgets prévisionnels 2019-2022**
- 2 – indicateurs de suivi**
- 3 – extrait de délibération du CA**



REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES

BUDGET PREVISIONNEL
GALLIA THEATRE
2019

PRODUITS	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
Recettes propres	41 500	180 000	10 000	5 000	195 000	431 500
Adhésions	19 500					19 500
Recettes billetterie théâtre/Cinéma		130 000			195 000	325 000
Recettes actions culturelles (dont trafic d'Art)				5 000		5 000
Partenariat en coréalisation		10 000				10 000
ONDA - Participations		10 000				10 000
OARA - Participations		10 000	10 000			20 000
Dons / mécénat	1 000	20 000				21 000
Autres recettes (locations,)	21 000					21 000
Subventions	1 074 500	0	0	3 000	52 125	1 129 625
Ville de Saintes fonctionnement	837 500					837 500
DRAC Nouvelle-Aquitaine	100 000					100 000
Région Nouvelle-Aquitaine - subvention socle	70 000					70 000
Région Nouvelle-Aquitaine - Bonus	3 000			3 000		6 000
Département Charente-Maritime	64 000					64 000
CNC Art et essai					42 000	42 000
Fond de soutien cinéma					7 125	7 125
Europa Cinéma					3 000	3 000
Produits financiers et exceptionnels	14 000					14 000
Subventions investissements	14 000					14 000
TOTAL PRODUITS	1 130 000	180 000	10 000	8 000	247 125	1 575 125

CHARGES	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
achats	37 700	214 800	40 000	10 000	86 900	389 400
Achats de spectacles		212 000				212 000
Coproductions			35 000			35 000
Aide à Résidence (numéraire)			5 000			5 000
Prestations action culturelle				10 000		10 000
Vacations et exploitation cinéma					82 800	82 800
Achat matériel	2 800	1 800			2 800	7 400
EDF-EAU	30 000					30 000
Carburants	1 400					1 400
Fournitures diverses (administration)	3 500	1 000			1 300	5 800
Services extérieurs	396 675	14 500	0	0	11 600	422 775
Locations immobilières	366 700					366 700
Locations mobilières	7 250					7 250
Locations films					1 000	1 000
Location matériel technique	1 000	14 000			500	15 500
Entretien / réparations	1 000	0			200	1 200
Maintenance	12 500				9 500	22 000
Primes d'assurance	7 800					7 800
Documentation générale	425	500			400	1 325
Autres services extérieurs	40 600	104 850	10 000	2 500	22 800	180 750
Personnel extérieur et prestations techniques	3 000	0			1 650	4 650
Honoraires comptables	14 600					14 600
Communication	1 700	20 900			11 500	34 100
Frais de déplacement personnel - missions	3 400	4 000			2 700	10 100
Frais annexes accueil compagnies		76 100	10 000	2 000	3 000	91 100
Réceptions	1 300	3 500		500	500	5 800
Frais postaux et téléphonie	12 000					12 000
Services bancaires	1 400					1 400
Cotisations	3 200	350			3 450	7 000
Impôts et taxes	7 160	1 640	0	0	21 000	29 800
Taxes sur les salaires (formation, apprentiss..)	6 310	490				6 800
Taxes diverses (dont TSA cinéma)	850	1 150			21 000	23 000
Charges de personnel	352 400	23 500	0	0	106 500	482 400
Salaires personnel permanent bruts	253 200				73 800	327 000
Salaires intermittents techniques bruts et CDD	3 300	16 000				19 300
Cotisations sociales	91 900	7 500			32 700	132 100
Défraiements et missions	4 000					4 000
Autres charges de gestion	0	21 000	0	0	3 000	24 000
Droits d'auteur		21 000		0	3 000	24 000
Dotations amortissements et provisions	46 000				0	46 000
TOTAL CHARGES	880 535	380 290	50 000	12 500	251 800	1 575 125
Marge	249 465	-200 290	-40 000	-4 500	-4 675	0

BUDGET PREVISIONNEL
GALLIA THEATRE
2020

PRODUITS	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
Recettes propres	41 500	180 000	10 000	5 000	195 000	431 500
Adhésions	19 500					19 500
Recettes billetterie théâtre/Cinéma		130 000			195 000	325 000
Recettes actions culturelles (dont trafic d'Art)				5 000		5 000
Partenariat en coréalisation		10 000				10 000
ONDA - Participations		10 000				10 000
OARA - Participations		10 000	10 000			20 000
Dons / mécénat	1 000	20 000				21 000
Autres recettes (locations,)	21 000					21 000
Subventions	1 074 500	0	0	5 000	48 000	1 127 500
Ville de Saintes fonctionnement	837 500					837 500
DRAC Nouvelle-Aquitaine	100 000					100 000
Région Nouvelle-Aquitaine - subvention socle	70 000					70 000
Région Nouvelle-Aquitaine - Bonus	3 000			5 000		8 000
Département Charente-Maritime	64 000					64 000
CNC Art et essai					42 000	42 000
Fond de soutien cinéma					0	0
Europa Cinéma					6 000	6 000
Produits financiers et exceptionnels	16 500					16 500
Subventions investissements	16 500					16 500
TOTAL PRODUITS	1 132 500	180 000	10 000	10 000	243 000	1 575 500

CHARGES	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
achats	37 700	214 800	40 000	15 000	86 900	394 400
Achats de spectacles		212 000				212 000
Coproductions			35 000			35 000
Aide à Résidence (numéraire)			5 000			5 000
Prestations action culturelle				15 000		15 000
Vacations et exploitation cinéma					82 800	82 800
Achat matériel	2 800	1 800			2 800	7 400
EDF-EAU	30 000					30 000
Carburants	1 400					1 400
Fournitures diverses (administration)	3 500	1 000			1 300	5 800
Services extérieurs	397 625	14 500	0	0	11 600	423 725
Locations immobilières	367 575					367 575
Locations mobilières	7 250					7 250
Locations films					1 000	1 000
Location matériel technique	1 000	14 000			500	15 500
Entretien / réparations	1 000	0			200	1 200
Maintenance	12 600				9 500	22 100
Primes d'assurance	7 800					7 800
Documentation générale	400	500			400	1 300
Autres services extérieurs	40 800	105 175	10 000	2 500	22 800	181 275
Personnel extérieur et prestations techniques	3 000	0			1 650	4 650
Honoraires comptables	14 800					14 800
Communication	1 700	20 825			11 500	34 025
Frais de déplacement personnel - missions	3 400	4 000			2 700	10 100
Frais annexes accueil compagnies		76 500	10 000	2 000	3 000	91 500
Réceptions	1 300	3 500		500	500	5 800
Frais postaux et téléphonie	12 000					12 000
Services bancaires	1 400					1 400
Cotisations	3 200	350			3 450	7 000
Impôts et taxes	7 160	1 640	0	0	21 000	29 800
Taxes sur les salaires (formation, apprentiss..)	6 310	490				6 800
Taxes diverses (dont TSA cinéma)	850	1 150			21 000	23 000
Charges de personnel	356 700	23 500	0	0	102 100	482 300
Salaires personnel permanent bruts	251 600				75 400	327 000
Salaires intermittents techniques bruts et CDD	3 300	16 000				19 300
Cotisations sociales	97 800	7 500			26 700	132 000
Défraiements et missions	4 000					4 000
Autres charges de gestion	0	21 000	0	0	3 000	24 000
Droits d'auteur		21 000			3 000	24 000
Dotations amortissements et provisions	40 000					40 000
TOTAL CHARGES	879 985	380 615	50 000	17 500	247 400	1 575 500
Marge	252 515	-200 615	-40 000	-7 500	-4 400	0

BUDGET PREVISIONNEL
GALLIA THEATRE
2021

PRODUITS	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
Recettes propres	41 500	186 000	10 000	5 000	195 000	437 500
Adhésions	19 500					19 500
Recettes billetterie théâtre/Cinéma		130 000			195 000	325 000
Recettes actions culturelles (dont trafic d'Art)				5 000		5 000
Partenariat en coréalisation		10 000				10 000
ONDA - Participations		11 000				11 000
OARA - Participations		10 000	10 000			20 000
Dons / mécénat	1 000	25 000				26 000
Autres recettes (locations,)	21 000					21 000
Subventions	1 074 500	0	0	3 000	48 000	1 125 500
Ville de Saintes fonctionnement	837 500					837 500
DRAC Nouvelle-Aquitaine	100 000					100 000
Région Nouvelle-Aquitaine - subvention socle	70 000					70 000
Région Nouvelle-Aquitaine - Bonus	3 000			3 000		6 000
Département Charente-Maritime	64 000					64 000
CNC Art et essai					42 000	42 000
Fond de soutien cinéma					0	0
Europa Cinéma					6 000	6 000
Produits financiers et exceptionnels	14 000					14 000
Subventions investissements	14 000					14 000
TOTAL PRODUITS	1 130 000	186 000	10 000	8 000	243 000	1 577 000

CHARGES	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
achats	37 700	214 800	40 000	10 000	86 900	389 400
Achats de spectacles		212 000				212 000
Coproductions			35 000			35 000
Aide à Résidence (numéraire)			5 000			5 000
Prestations action culturelle				10 000		10 000
Vacations et exploitation cinéma					82 800	82 800
Achat matériel	2 800	1 800			2 800	7 400
EDF-EAU	30 000					30 000
Carburants	1 400					1 400
Fournitures diverses (administration)	3 500	1 000			1 300	5 800
Services extérieurs	399 950	14 500	0	0	11 600	426 050
Locations immobilières	369 700					369 700
Locations mobilières	7 250					7 250
Locations films					1 000	1 000
Location matériel technique	1 000	14 000			500	15 500
Entretien / réparations	1 000	0			200	1 200
Maintenance	12 700				9 500	22 200
Primes d'assurance	7 900					7 900
Documentation générale	400	500			400	1 300
Autres services extérieurs	41 000	103 850	10 000	2 500	22 800	180 150
Personnel extérieur et prestations techniques	3 000	0			1 650	4 650
Honoraires comptables	15 000					15 000
Communication	1 700	21 000			11 500	34 200
Frais de déplacement personnel - missions	3 400	4 000			2 700	10 100
Frais annexes accueil compagnies		75 000	10 000	2 000	3 000	90 000
Réceptions	1 300	3 500		500	500	5 800
Frais postaux et téléphonie	12 000					12 000
Services bancaires	1 400					1 400
Cotisations	3 200	350			3 450	7 000
Impôts et taxes	7 160	1 640	0	0	21 000	29 800
Taxes sur les salaires (formation, apprentiss..)	6 310	490				6 800
Taxes diverses (dont TSA cinéma)	850	1 150			21 000	23 000
Charges de personnel	360 600	23 500	0	0	103 500	487 600
Salaires personnel permanent bruts	254 500				76 500	331 000
Salaires intermittents techniques bruts et CDD	3 500	16 000				19 500
Cotisations sociales	98 600	7 500			27 000	133 100
Défraiements et missions	4 000					4 000
Autres charges de gestion	0	21 000	0	0	3 000	24 000
Droits d'auteur		21 000		0	3 000	24 000
Dotations amortissements et provisions	40 000				0	40 000
TOTAL CHARGES	886 410	379 290	50 000	12 500	248 800	1 577 000
Marge	243 590	-193 290	-40 000	-4 500	-5 800	0

BUDGET PREVISIONNEL
GALLIA THEATRE
2022

PRODUITS	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
Recettes propres	41 500	190 000	10 000	5 000	195 000	441 500
Adhésions	19 500					19 500
Recettes billetterie théâtre/Cinéma		130 000			195 000	325 000
Recettes actions culturelles (dont trafic d'Art)				5 000		5 000
Partenariat en coréalisation		10 000				10 000
ONDA - Participations		15 000				15 000
OARA - Participations		10 000	10 000			20 000
Dons / mécénat	1 000	25 000				26 000
Autres recettes (locations,)	21 000					21 000
Subventions	1 082 000	0	0	3 000	48 000	1 133 000
Ville de Saintes fonctionnement	839 375					839 375
DRAC Nouvelle-Aquitaine	101 875					101 875
Région Nouvelle-Aquitaine - subvention socle	71 875					71 875
Région Nouvelle-Aquitaine - Bonus	3 000			3 000		6 000
Département Charente-Maritime	65 875					65 875
CNC Art et essai					42 000	42 000
Fond de soutien cinéma					0	0
Europa Cinéma					6 000	6 000
Produits financiers et exceptionnels	14 000					14 000
Subventions investissements	14 000					14 000
TOTAL PRODUITS	1 137 500	190 000	10 000	8 000	243 000	1 588 500

CHARGES	STRUCTURE	PROGRAMMATION	CREATION	MEDIATION	CINEMA	TOTAL
achats	37 700	214 800	40 000	10 000	86 900	389 400
Achats de spectacles		212 000				212 000
Coproductions			35 000			35 000
Aide à Résidence (numéraire)			5 000			5 000
Prestations action culturelle				10 000		10 000
Vacations et exploitation cinéma					82 800	82 800
Achat matériel	2 800	1 800			2 800	7 400
EDF-EAU	30 000					30 000
Carburants	1 400					1 400
Fournitures diverses (administration)	3 500	1 000			1 300	5 800
Services extérieurs	400 950	14 500	0	0	11 600	427 050
Locations immobilières	370 700					370 700
Locations mobilières	7 250					7 250
Locations films					1 000	1 000
Location matériel technique	1 000	14 000			500	15 500
Entretien / réparations	1 000	0			200	1 200
Maintenance	12 700				9 500	22 200
Primes d'assurance	7 900					7 900
Documentation générale	400	500			400	1 300
Autres services extérieurs	41 100	103 550	10 000	2 500	22 800	179 950
Personnel extérieur et prestations techniques	3 000	0			1 650	4 650
Honoraires comptables	15 100					15 100
Communication	1 700	20 000			11 500	33 200
Frais de déplacement personnel - missions	3 400	4 000			2 700	10 100
Frais annexes accueil compagnies		75 700	10 000	2 000	3 000	90 700
Réceptions	1 300	3 500		500	500	5 800
Frais postaux et téléphonie	12 000					12 000
Services bancaires	1 400					1 400
Cotisations	3 200	350			3 450	7 000
Impôts et taxes	7 160	1 640	0	0	21 000	29 800
Taxes sur les salaires (formation, apprentiss...)	6 310	490				6 800
Taxes diverses (dont TSA cinéma)	850	1 150			21 000	23 000
Charges de personnel	371 400	23 500	0	0	99 400	494 300
Salaires personnel permanent bruts	258 100				77 900	336 000
Salaires intermittents techniques bruts et CDD	3 300	16 000				19 300
Cotisations sociales	106 000	7 500			21 500	135 000
Défraiements et missions	4 000					4 000
Autres charges de gestion	0	21 000	0	0	3 000	24 000
Droits d'auteur		21 000		0	3 000	24 000
Dotations amortissements et provisions	44 000				0	44 000
TOTAL CHARGES	902 310	378 990	50 000	12 500	244 700	1 588 500
Marge	235 190	-188 990	-40 000	-4 500	-1 700	0

ANNEXE 2
INDICATEURS SCIN "ART ET CRÉATION"

PROJET SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL 2019 - 2022

GALLIA THÉÂTRE

Objectifs	Indicateurs associés à l'objectif	Moyenne 4 dernières années	Prévision n+1 18/19	Prévision n+2 19/20	Prévision n+3 20/21	Prévision n+4 21/22
Proposer une programmation témoignant de l'actualité de la création, en particulier des nouvelles écritures, notamment dans le champ esthétique retenu pour l'appellation.	Nombre total de spectacles	32	37	32	32	32
	Dont nouvelles écritures	14	25	25	25	25
	Dont créations artistes associés	1	1	1	1	1
	Dont créations coproduites	4	8	6	6	6
	Dont engagements en préachat	10	15	14	14	14
	Dont provenant de compagnies régionales	10	12	10	10	10
	Nombre total de représentations	67	72	80	80	80
	Dont nouvelles écritures	50	61	65	65	65
	Dont créations artistes associés	4	3	3	3	3
	Dont créations coproduites	12	24	25	25	25
	Dont représentations en préachat	10	10	10	10	10
	Nombre total de représentations scolaires	30	25	25	25	25
	Dont nouvelles écritures (représentations scolaires)	30	25	25	25	25
Apporter un soutien au travail de création des artistes, notamment les équipes professionnelles du territoire d'implantation de la structure, et à la diffusion de leurs œuvres	Budget global production/co-production	22 150	55 000	50 000	50 000	50 000
	Dont numéraire	17150	35 000	40 000	40 000	40 000
	Dont coûts de résidence	5 000	20 000	10 000	10 000	10 000
	Dont artistes de la région (coproduction/résidence)	15 845	20 000	20 000	20 000	20 000
	Dont artistes associés	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Nb de co-productions	4	8	6	6	6
	Dont co-prod artistes régionaux	2	7	3	3	3
	Apport en numéraire minimum par co-prod	3 000	3 000	5 000	5 000	5 000
	Apport en numéraire maximum	5 000	10 000	10 000	10 000	10 000
	Nombre de résidences	2	5	3	3	3
	Nombre de journées artistes professionnels au travail	20	30	25	25	25
	Nombre de structures de création et de diffusion partenaires ?	6	7	7	7	7

ANNEXE 2
INDICATEURS SCIN "ART ET CRÉATION"

PROJET SCÈNE CONVENTIONNÉE D'INTÉRÊT NATIONAL 2019 - 2022
GALLIA THÉÂTRE

Rapport aux publics	Fréquentation totale des spectacles payants	14 217	15 000	15 000	15 000	15 000
	Dont public jeune* (en soirée)	1 300	1 500	1 500	1 500	1 500
	Dont public scolaire**	5 700	6 000	6 000	6 000	6 000
	Nb d'établissements scolaires et universitaires partenaires	58	60	60	60	60
	Nb d'établissements partenaires dans le champ de l'enseignement supérieur culture (pas d'université à Saintes)	0	0	0	0	0
	Nombre d'établissements partenaires en dehors du champ culturel et éducatif	3	5	6	6	6
Budget consacré au programme d'actions lié à la mention	Budget global d'accueil diffusion	358 010	390 000	390 000	390 000	390 000
	Dont discipline retenue pour l'appellation	228 496	300 000	300 000	300 000	300 000
	Budget global de production/résidence et préachats	73 568	155 000	150 000	150 000	150 000
	Dont prod déléguée	0	0	0	0	0
	Dont co-prod/residence	22 150	55 000	50 000	50 000	50 000
	Dont pré-achat	51 418	100 000	100 000	100 000	100 000
	Valorisation moyens techniques et professionnels	20 000	30 000	25 000	25 000	25 000

* bénéficiant du tarif jeune public

** bénéficiant du tarif groupe scolaire



GALLIA
THEATRE
CINEMA
SAINTES

EXTRAIT DE DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 NOVEMBRE 2018

Présents : Sylvie Barre, Jean-Pierre Brecq, Esterina Carpenito, Dominique Charrier, Christophe Cougnaud, Géry Defraîne, Denys Piningre, Daniel Prost, Jacques Roger, Stéphan Rooy, Patrick Soulimant.

Excusés : Dominique Biton (pouvoir à S. Barre)

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et présentation de Patrick Soulimant, nouvel administrateur
2. Point sur les ressources humaines – Suite au départ de Cécilia Tisseraud - recrutement d'un administrateur –trice.
3. Projet pour une Scène Conventionnée d'Intérêt National *Art et Création*
4. Vote du budget
5. Rentrée, fréquentation, abonnements
6. Contrat fourniture électricité – Marché public avec la ville de Saintes

3- Projet pour une Scène Conventionnée d'Intérêt National *Art et Création*

Dominique SARAH, Directrice du Gallia Théâtre présente son projet qui s'articule autour de 3 grands axes :

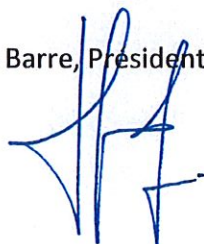
1. **Accompagner la création en renforçant la présence artistique dans le lieu : équipe associée sur 3 ans, compagnonnage de certaines équipes sur la durée... Développer le soutien à la production par des coproductions et des résidences... Ainsi l'apport annuel en coproduction du Gallia sera plus important et pourra tendre vers 40 000 € par exercice à condition que les subventions des partenaires publics se maintiennent à niveau, voir progressent.**
2. Affirmer l'identité sur les nouvelles écritures théâtrales tout en restant dans une offre pluridisciplinaire.

3. Poursuivre les coopérations culturelles sur le territoire en travaillant en réseau pour la production artistique et en partageant les projets avec des structures de proximité pour la diffusion
4. Elargir la politique des publics en consolidant l'adresse à la jeunesse, en s'appuyant sur un travail de médiation inventif et en proposant une politique tarifaire incitative.

Depuis 3 ans, le Gallia a retrouvé une stabilité financière et structurelle. Par ailleurs, la fidélité et la curiosité du public permettent d'affirmer une identité artistique plus audacieuse en faveur de la création artistique envers les nouvelles écritures théâtrales.

Décision : Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le projet artistique et culturel de la direction du Gallia Théâtre et sollicite le ministère de la Culture pour l'attribution du label Scène Conventiionnée d'Intérêt National pour l'appellation Art et Création pour une durée de 4 ans de 2019/2022.

Sylvie Barre, Présidente du Gallia Théâtre



Saintes, le 7 décembre 2018.

VU le règlement de l'Union Européenne n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au Journal officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi n° de finances pour 2019 ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

VU le décret n° portant répartition des crédits et découverts autorisés par la loi n° de finances pour 2019 ;

VU le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2017 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif à l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » ;

VU la décision de la ministre chargée de la Culture en date du , attribuant l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national » à

VU les circulaires signées entre les ministres de l'Éducation nationale et de la culture, du 3 mai 2013 et du 10 mai 2017, relatives au développement d'une politique ambitieuse en matière d'éducation artistique et culturelle

VU le programme n° 0131 de la mission de la culture ;

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2020 ;

VU l'arrêté financier annuel entre l'État et le bénéficiaire en date du

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2016.6.SP du Conseil Régional du 4 janvier 2016 relative au Fonctionnement du Conseil Régional : Délégations de l'Assemblée plénière à la Commission Permanente,

VU l'arrêté de délégation de signature EC.01-2017 du 18 mai 2017,

VU la délibération n°2018.1171.SP du Conseil Régional du 25 juin 2018 relative au à l'adoption du Règlement d'intervention en faveur du Spectacle Vivant, principes, modalités et dispositifs ;

VU la délibération n°2019 SP du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine en date du 12/04/2019 relative à l'adoption la présente convention.

REÇU

24 AVR. 2019

Sous-Préfecture
de SAINTES